

## Communiqué de presse

Le 13 mars 2014

### Retraite complémentaire des cadres Valeur du point au 1<sup>er</sup> avril 2014

Le 13 mars, les partenaires sociaux gestionnaires du régime de retraite des cadres, réunis en Conseil d'administration, ont décidé de maintenir la valeur du point Agirc au même niveau que l'an passé, soit **0,4352 €**.

Dans un contexte de dégradation des comptes des régimes, en raison d'une croissance économique très faible, l'accord du 13 mars 2013 a prévu, concernant les exercices 2014 et 2015, que la valeur de service des points Agirc et Arrco devrait être établie « en fonction de l'évolution moyenne des prix hors tabac, moins 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue ».

La prévision d'inflation contenue dans la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 étant de 1,3 %, la revalorisation devrait être de 0,3 % (1,3 % - 1%) sur l'ensemble de l'année 2014.

Toutefois, l'inflation constatée sur 2013 ayant été moins forte que prévue (0,74 % réalisé au lieu de 1,75 %), un correctif de - 1,01 % serait à appliquer pour compenser la surestimation de l'année précédente. Si ce correctif était mis en œuvre, il aboutirait à une diminution des retraites.

Pour éviter cette situation, les partenaires sociaux ont fait jouer la clause de sauvegarde prévue dans l'accord qui indique que le taux ne peut être inférieur à 0 %. La valeur du point reste donc maintenue à son niveau de l'an passé.

Pour rappel, par décision du Conseil d'administration de l'Arrco du mardi 11 mars, la valeur du point de l'Arrco a également été maintenue à sa valeur de 2013, soit 1,2513 €.

#### >> Les chiffres clés Agirc 2012 >>

*L'Agirc, l'Association générale des institutions de retraite des cadres, a été créée en 1947.*

Nombre de cotisants : 4 millions

Nombre de retraités : 2,7 millions

Ressources : 18,3 milliards d'euros

Charges totales : 21,9 milliards d'euros

Résultat net global : - 1,6 milliard d'euros